

**27-09-2021 Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas**

À une séance spéciale du conseil municipal de Saint-Cléophas tenue le 27 septembre 2021, à 19h00, au 356, Principale, à laquelle sont présents:

Maire: Monsieur Jean-Paul Bélanger  
Siège #1: Vacant  
Siège #2: Monsieur Richard Fournier  
Siège #4: Madame Micheline Morin  
Siège #5: Monsieur Normand St-Laurent  
Siège #6: Monsieur Réjean Hudon

Absent: Siège #3: Monsieur Roland St-Pierre

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire. Madame Katie St-Pierre, directrice-générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

**181-21**

**Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et tel que décrit ci-bas.

**ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Octroi du mandat d'étude géotechnique permettant la conception des travaux de voirie 2022
5. Questions de l'assemblée
6. Levée de la réunion

**182-21**

**Concernant l'octroi du mandat d'étude géotechnique permettant la conception des travaux de voirie 2022**

Considérant que la municipalité de Saint-Cléophas désire faire réaliser des travaux de voirie en 2022 dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Considérant qu'un appel d'offres regroupé public a été effectué sur le SEAO et que deux (2) soumissionnaires ont déposé une offre de service conforme;

- 1- Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup (LER Inc.)
- 2- Englobe Corp.

Considérant que la firme LER Inc est celle qui a obtenu le meilleur pointage soit 8.06 pour un montant de soumission global de 178 565.49 \$ (taxes incluses);

En conséquence, sur une proposition de Madame Micheline Morin, conseillère et résolu à l'unanimité:

- 1- D'octroyer le mandat de réalisation d'étude géotechnique, pour la portion du mandat de la municipalité de St-Cléophas à la firme LER Inc au montant de 36 613.80\$ (taxes incluses).

**183-21**

**Levée de la séance**

Proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que la séance soit levée à dix-neuf heures dix minutes (19h10).

*Jean-Paul Bélanger*  
Maire

*Katie St-Pierre*  
Directrice générale et sec.-très.